

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation
Band: 59 (1930)
Heft: 6

Rubrik: Société des institutrices

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

loi — dont les enfants que nous instruisons, que nous formons à la bonne conduite, seront les premiers à bénéficier. Nous devons être solidaires du moindre des enfants de notre Suisse. Nous devons donner notre appui effectif à une mesure qui peut améliorer leur santé physique et morale, même s'ils sont peu nombreux, même s'il n'y en avait qu'un... Hélas, nous n'osons affirmer qu'ils soient peu... ; les statistiques que les journaux nous apportent chaque jour nous couvrent de confusion.

Il y a plus encore. Si les pays catholiques se classaient parmi les rejetants, quelle honte pour nous ! Et combien les adversaires triompheraient ! Nous nous trouvons devant une dangereuse épreuve. Radicaux et socialistes nous observent. Déjà ils se réjouissent de constater dans nos rangs une vague de défection : « Comment, s'écrieront-ils dès le 7 avril, vous vous prétendez les défenseurs de la moralité, et vous n'avez pas su vous imposer la privation de quelques verres de schnaps ! Vous prétendez que le progrès ne sera solide, s'il ne tient compte de la vérité catholique, et vos électeurs catholiques sont incapables de faire triompher une loi qui est un incontestable progrès social et moral ! Vous proclamez que la bonne conduite ne se fonde que sur la religion, et votre religion n'est pas capable de vous entraîner à faire le sacrifice d'un abus de la liberté, abus qui est une source d'abrutissement, d'immoralité et de crimes ! Allez, vous n'êtes que des farceurs ! Nous ne pouvons compter sur vous pour gouverner notre pays. Vous êtes des mineurs incapables de discerner le bien véritable du pays, incapables même de discerner le bien moral véritable, incapables de suivre et peut-être de comprendre vos propres chefs ! »

La date est importante, car elle décidera non pas seulement d'une réglementation de la distillerie, mais de l'intelligence civique et de l'aptitude politique du peuple de notre canton. La loi serait-elle même acceptée dans l'ensemble de la Suisse, si notre canton ne donne pas une majorité acceptante convenable, il risque de ruiner l'autorité de celui qui le représente d'une façon si remarquable au Conseil fédéral et de le disqualifier aux yeux de nos Confédérés, de nous faire considérer par nos adversaires comme inaptes à comprendre le vrai bien du pays, à participer à son gouvernement au moyen de l'exercice des droits démocratiques.

Nous, qui saisissons la gravité de l'heure, usons de notre influence pour épargner à notre canton, à nos autorités, à notre religion elle-même, pareille honte et pareille régression.

E. DÉVAUD.

SOCIÉTÉ DES INSTITUTRICES

Réunions mensuelles. — A *Bulle*, jeudi, 3 avril, à 2 h. 1/2, à l'Ecole ménagère.

A *Fribourg*, jeudi, 10 avril, à 2 h., au Pensionnat Sainte-Ursule.